



BUDGET 2024

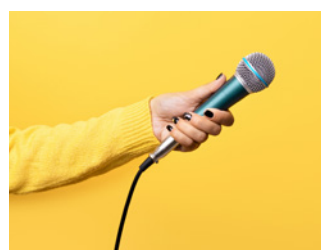
FAIRE LE CHOIX DE L'EPS



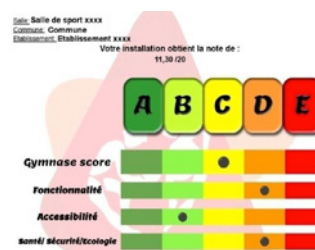
DOSSIER PLF 2024
P. 7-10



ÉLECTIONS DES ÉLU-ES DES AS
P. 12



INTERVIEW, STÉPHANE DIAGANA
P. 13



LE BÂTI SPORTIF À L'ÉPREUVE
DU BUDGET 2024
P. 14

casden



BANQUE POPULAIRE

La banque coopérative
de la Fonction publique

COMME NOUS, REJOIGNEZ LA CASDEN, LA BANQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE!

Mark, Marie-Elisabeth, Pierrick, Turiélie, agents de la Fonction publique

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - BPCE - Société anonyme à conseil de surveillance au capital de 180 478 270 € - Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13 - Siren n° 493 455 042 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 - Crédit photo : © Roman Jehanno - Conception : Insign 2022 - Merci à Marie-Elisabeth, infirmière anesthésiste - JADE-Mark, Professeur d'EPS, Marie-Elisabeth, infirmière anesthésiste, Pierrick, Responsable énergie, Aurélie, Commandant de police d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.



casden.fr



Retrouvez-nous chez



ET PENDANT CE TEMPS LÀ...

LIBERTÉ, J'ÉCRIS TON NOM

Les États généraux de l'information, promesse de campagne du candidat Macron, se sont ouverts le 3 octobre dernier. Les conclusions permettront de tirer des enseignements importants tant les enjeux sociétaux contemporains s'expriment par, dans et avec la liberté de la presse. Si la très grande majorité des titres français sont la propriété d'une poignée de millionnaires et de fondations (Le Monde diplomatique, décembre 2022), ce qui interroge sur les buts visés et l'indépendance éditoriale, d'autres problématiques sont aussi d'actualité. Pour l'une, embryonnaire mais en plein développement, l'intelligence artificielle, le débat sera de savoir quelle part d'authenticité et de véracité recouvreront les informations qu'elle agrègera (Libération, 20 juillet 2023). L'autre, déjà connue mais malheureusement de nouveau au premier plan, est celle de la liberté de la presse et de la protection des sources. 39 heures de garde à vue, 10 heures de perquisition et une présentation devant le juge le 25 septembre, voilà ce qu'a subi il y a quelques jours Ariane Lavrilleux, journaliste pour Disclose (L'Humanité, 3 octobre 2023).

Notons par ailleurs que ces États généraux se tiendront sans aucun·e représentant·e de la profession, les syndicats de journalistes n'ayant pas été invités... (Regards, 5 octobre 2023).

« La liberté de la presse à côté du suffrage universel, c'est la pensée de tous éclairant le gouvernement de tous. Attenter à l'une, c'est attenter à l'autre. »
Victor Hugo, 1848.

MÉPRIS TOTAL

Alors que 6 points de bascule du climat, appelés limites planétaires, ont déjà été dépassés (Reporterre, novembre 2022), que le 6ème rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pointe que « les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter » notamment car « les énergies fossiles et l'industrie restent les principales sources d'émissions » (synthèse du rapport, ecologie.gouv.fr, mars 2023), l'entreprise TotalEnergies annonçait le 27 septembre dernier une hausse de sa production d'hydrocarbures « de 2 à 3 % sur les 5 prochaines années » (L'Humanité, 3 octobre 2023).

Aussi, pour la première fois, 4 associations de défense de l'environnement, Darwin Climax Coalitions, Sea Shepherd France, Wild Legal et Stop EACOP ont déposé plainte contre TotalEnergies.

@ fabrice.allain@snepfusu.net

La
chronique
de

Castor et Paul Luxé

Fils... de discussion de filles... de profs

Lina Tension : « Alors, il a pactisé ton père ? ».

Eva Luation : « Tu l'as dit, il n'a pas que tisé pendant les grandes vacances. Il a bu mais aussi bien mangé ! ».

Lina : « mais non je te parle du Pacte ! Ton père j'espère qu'il a bien mangé parce que désormais le ministre, c'est Gabriel à table ! Il veut gaver les profs avec ce Pacte ».

Eva : « Ah le Pacte ?! Oui, il m'en a parlé. Il m'a dit, pour moi le Pacte c'est avec les Loups ou avec le Diable ».

Lina : « Eh ben il n'a pas tort, quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup ! Le problème c'est que le loup, tout le monde le voit arriver là parce que la forêt a bien brûlé déjà !

Elle est même jonchée de tisons ardents ! »

Eva : Mon père, ancien rugbyman, très attaché au collectif, j'ai cru comprendre qu'il n'était pas prêt à dire "pack tisons" ! ».

Lina : « Moi, ma mère en parle avec lui. Elle le pousse, c'est attractif qu'elle dit, si on veut passer Noël au balcon : Pactisons ! »

Eva : « Oh là ! Attention alors, c'est peut-être vers le précipice qu'elle le pousse !

J'y comprends rien moi mais mon père répète que la statue est attaquée ».

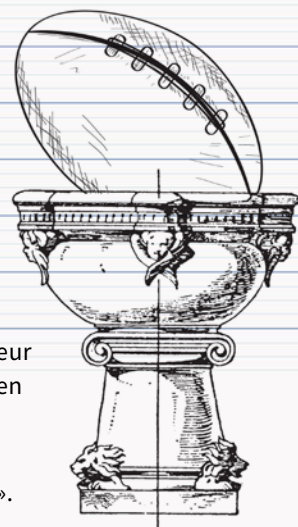
Lina : « Ah bon, pourtant chez moi ma mère n'arrête pas de dire que c'est monumental ! C'est payé cher je crois, pas trop contrôlé et c'est pas imposable. En gros, c'est comme s'il était payé en liquide et ça peut rapporter des briques. Ton père a raison pour la statue, c'est pas gravé dans le marbre et donc ça ne compte pas pour la retraite ».

Eva : « Bon il faut vraiment que je me penche sur le monde du travail, je saisis pas tout, je sens trop l'embrouille pour mes pauv'parents ».

Lina : « Allez rangeons-nous, voilà notre professeure d'EPS qui arrive avec son « Pactage » sous le bras, mais on dirait qu'elle n'a pas pris les ballons ».

Eva : « Ah non, c'est notre professeur de Latin qui la remplace, et l'EPS en Latin ça nous emmerde ! ».

Lina : « Tu vois le Pacte c'est pas qu'une tempête dans un bénitier ».



/ SOMMAIRE /

News //3

- Et pendant ce temps là...
- La chronique de Castor et Paul Luxé

Édito //5

- « Ce qui est fait n'est plus à faire... »
- Hypocrisies toujours... et effets de communication

Actions //6

- « Le temps de l'action ! », version syndicale
- Cour des comptes, rapport remplacements de courte durée, 2021

Dossier PLF 2024 //7-10

- Une attention toute particulière...
- Sport à l'école
- Investissement dans l'éducation : la France, 29^{ème} sur les 33 pays de l'OCDE
- Si « la France est à l'euro près », peut-on viser plus et mieux d'EPS ?
- PLF 2024 : un outil pour développer l'EPS et l'école ?
- Renforcer et développer l'EPS dans chaque établissement : ne pas en rabattre sur les besoins !

#EPS2024 sur le terrain //11

- #EPS 2024 : des actions variées pour un objectif commun
- Nouvelle émission - Profs d'EPS : questions de métier
- Semaine de l'EPS (20 au 24/11/23)

Sport scolaire //12

- Élection des élu-es des AS
- Audience DGESCO

Interview //13

- Interview de Stéphane Diagana

Actualité //14-15

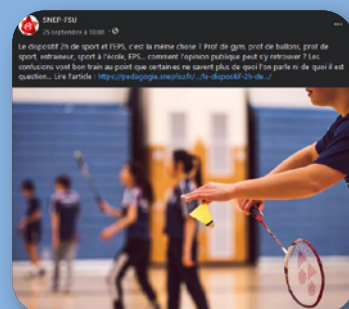
- PLF 2024 : budget Jeunesse et Sports
- Le bâti sportif à l'épreuve du budget 2024
- Budget 2024 du MESR : les besoins toujours ignorés !
- « France Travail » pour mettre la France au travail



DES ÉVÈNEMENTS À VIVRE EN DIRECT

Les réseaux ne permettent pas seulement de suivre une actualité, de porter des analyses ou de partager des moments forts de la vie syndicale du SNEP-FSU. C'est aussi l'occasion de participer en direct aux diffusions que nous proposons tout au long de l'année. Les « Soirées de l'EPS » sont maintenant bien installées : la saison 4 a débuté le 28 septembre par une émission consacrée aux JOP204 : Pour ou Contre l'EPS ? Rejoignez les centaines de collègues participant pour vous aussi réagir et débattre ensemble sur des sujets touchant toujours à notre métier et aux controverses qui l'animent !

@ dominique.parville@snepfusu.net



Lien vers la play-list des soirées de l'EPS





« CE QUI EST FAIT, N'EST PLUS À FAIRE... »

Le SNEP-FSU compte plus de 5 500 adhérent·es, environ 55 % de l'équipe annuelle.

Mais quelle équipe n'est qu'à moitié complète en octobre ? Notamment quand elle prépare une grande échéance comme la campagne #EPS2024 ?

Pour éviter des rappels inutiles, se donner tous les moyens pour peser dans le rapport de force, renvoyons vite nos cotisations.

Vous êtes déjà adhérent·e ? Demandez à vos collègues s'ils ou elles ont déjà réfléchi à adhérer au SNEP-FSU. Nombreux·ses sont celles et ceux qui soutiennent nos revendications : les portes du syndicat leurs sont grandes ouvertes pour adhérer, voire militer.

Le syndicalisme, c'est l'avenir !

Édito



HYPOCRISIES TOUJOURS... ET EFFETS DE COMMUNICATION

L'École est au centre des préoccupations, le ministre veut élever le niveau, lutter contre le harcèlement et donner à l'école inclusive les moyens de fonctionner. Dans les médias, Gabriel Attal clame haut et fort son attachement à la réussite des élèves, à l'égalité des chances, à leur avenir. Mais comment y croire, lorsque l'on voit aujourd'hui le résultat des enquêtes SNEP et SNES-FSU de rentrée sur les postes non pourvus, ainsi que celle du syndicat majoritaire des chef·fes d'établissement ? Que dire du projet de budget 2024 qui prévoit 2 500 suppressions de postes d'enseignant·es ?

Le discours de Gabriel Attal lors de la journée mondiale des enseignant·es est une attaque en règle contre le collège unique, qui remet en cause le système existant, notamment à travers la question de la mixité scolaire dans les classes. Nul doute que le système est à améliorer, le SNEP-FSU a d'ailleurs un projet éducatif émancipateur mais qui ne rejoint en aucun cas celui de Gabriel Attal et d'Emmanuel Macron, centré sur les apprentissages fondamentaux et sur une approche par compétences.

Comment peut-on parler de culture générale lorsque toutes les annonces se situent autour des apprentissages fondamentaux du français et des maths ? Après avoir déclaré dans la conférence de presse de rentrée « l'EPS à l'honneur », passage obligé d'une année olympique, Gabriel Attal en oublie de citer la culture sportive dans la culture générale de l'élève. Encore une fois l'hypocrisie règne.

Le temps de l'action, employé dans toutes ses interventions, n'est pas, Monsieur Attal, de limiter les apprentissages à l'école à de pseudos fondamentaux, mais de donner à l'école les moyens d'agir, de considérer la formation comme un élément essentiel à la construction de la professionnalité de l'enseignant·e au service de la réussite de l'élève et de considérer toutes les disciplines essentielles à l'émancipation de nos élèves.

Édito écrit le 10 octobre 2023

@coralie.benech@snefsu.net

« LE TEMPS DE L’ACTION ! », VERSION ACTION SYNDICALE⁽¹⁾

Nous avons gagné les premières batailles contre le Pacte qui ne se met pas en place avec l’ampleur imaginée par le ministre. Nous continuons de l’affirmer, le Pacte n’est pas une revalorisation et le projet du ministère n’est pas de s’arrêter à une mission sur la base du volontariat mais bien, à terme, de l’intégrer aux obligations réglementaires de service comme le préconise la Cour des comptes (rapport de 2021).

Gabriel Attal annonce ¼ de pactes pris, ce sont donc 75 % qui ne sont pas pris. D’après les résultats de notre enquête, dans plus de 60 % des établissements, toute l’équipe EPS refuse d’entrer dans le Pacte. Le SNES-FSU fait état de 30 % d’établissements où aucune mission n’est prise.

Ici ou là, les recteurs·rices ou chef·fes d’établissement annoncent des assouplissements pour attirer les collègues, comme la non obligation du RCD. Dans les établissements, les chef·fes lâchent sur devoirs faits ou sur les heures de soutien car ces dispositifs sont obligatoires dans la réforme collège. Ainsi, les enseignant·es sont de nouveau payé·es en HSE afin d’assurer ces missions. La palme revient à ces chef·fes d’établissement qui annoncent la rémunération de la mission dans son intégralité même si une seule heure est effectuée. Mais il faut quand même se méfier, certaines remontées nous font état de l’inscription à l’état VS (Ventilation des Services) d’une part fonctionnelle de l’ISOE pour des collègues ayant refusé le Pacte, mais accepté certaines missions.

Le rapport de force est déjà bien engagé, les HSE et IMP ont été maintenues pour cette année et, contrairement aux annonces, elles devraient encore être maintenues à la rentrée 2024. Le refus collectif et massif du Pacte doit nous aider à obtenir le transfert des sommes budgétées vers une hausse des rémunérations pour tous et toutes sans contrepartie.

Nous devons engager les résistances collectives sur plusieurs sujets de même nature dont la question de la formation continue que le ministère prévoit, dès



2024, à 100 % hors du temps de face à face pédagogique. Celle-ci est aussi une remise en cause de notre temps de travail et des obligations réglementaires de service (ORS) définies de manière hebdomadaire. Les dispositions préconisées par la Cour des comptes se font sur le modèle du premier degré, où existe un nombre d’heures de formation obligatoire en sus de leurs ORS sur des temps hors face à face élèves. Déjà 2 500 formateurs·rices lancent un appel à la démission. La formation continue est essentielle à la construction de l’enseignant·e et donc aux apprentissages des élèves. Elle a déjà été largement attaquée, en nous éloignant des districts et en im-

sant des formations aux différentes réformes. Ce n’est pas de cette formation dont nous avons besoin ! Etablissons nos besoins en formation, faisons-les remonter aux IA-IPR comme aux rectorats. Refusons la généralisation des formations à distance, n’ayant aucun sens pour notre discipline, le soir ou pendant les vacances scolaires. Les études de la DEPP sont claires, le temps de travail des enseignant·es est en moyenne de 43 heures par semaine, ce ne sont pas ces mesures qui amélioreront l’attractivité !

(1) référence au temps de l’action de Gabriel Attal.

COUR DES COMPTES, Rapport remplacements de courte durée, 2021.

« La Cour a identifié trois pistes de progrès : faire évoluer les modes de fonctionnement en réduisant les absences provenant du fonctionnement même de l’Éducation nationale pour créer les conditions effectives de mise en œuvre d’une réelle continuité pédagogique ; adopter et mettre en œuvre des mesures plus structurelles favorisant une optimisation plus prononcée du temps scolaire ; doter le ministère d’instruments de pilotage robustes lui permettant de disposer de systèmes d’information fiables, nécessaires au déploiement de réelles politiques de prévention et d’évaluation ».



DOSSIER PLF 2024

UNE ATTENTION TOUTE PARTICULIÈRE...

Depuis de nombreuses années nous ne cessons d'alerter sur l'état de déliquescence programmée de notre discipline et de porter des revendications pour la reconnaissance de l'EPS dans le système éducatif et de ses personnels. Si le ministre de l'Éducation nationale a osé déclarer « l'EPS à l'honneur » en conférence de rentrée, il ne met rien en perspective et refuse, pour l'heure, de recevoir le SNEP-FSU

Les propositions que nous portons pour les 4h d'EPS, le recrutement, la mise en place d'un vaste plan de construction et de rénovation des équipements sportifs, une refondation des programmes et des certifications etc. représentent un coût, et c'est l'argument d'autorité sur lequel s'appuie le gouvernement pour, au final, ne rien faire. Parler de coût revient toujours à rejeter les propositions mais, ici comme ailleurs, il s'agit d'investissement car comme l'indiquent plusieurs études, ces investissements auraient un impact non négligeable sur celui de la sécurité sociale à terme. Quel engagement en dehors de dispositifs mal fagotés (APQ et 2h de sport) de notre ministère ? Plus de 1 000 postes supprimés (2 500 pour la prochaine rentrée, combien en EPS ?), des freins qui se multiplient sur l'activité des AS et de l'UNSS, des injonctions de plus en plus nombreuses qui nous éloignent de notre cœur de métier, des baisses d'horaires disciplinaires avec la réforme de la voie pro...

Ce « coût » mis en avant ne peut masquer des réalités et des choix politiques. Les possibilités de financement existent et il suffit pour s'en convaincre de regarder les projets de lois de finances. 12,4 millions seront, à la prochaine rentrée, dédiés aux 2 heures de sport et le SNU, qui porte dorénavant un projet sportif, se verra attribuer 160 millions. Ces sommes ne seraient-elles pas mieux utilisées pour développer l'EPS pour tous et toutes quand, par ailleurs, le pass'sport, étendard de la politique du sport pour tous et toutes porté par le gouvernement voit ses moyens diminuer et exclut les AS de l'enseignement public ?

Il est plus que temps de faire entendre que d'autres choix sont possibles et indispensables si on veut vraiment faire du sport une « grande cause nationale ».

[@ benoit.hubert@snepfsu.net](mailto:benoit.hubert@snepfsu.net)

SPORT À L'ÉCOLE

En inventant les « 2 h de sport » en plus de l'EPS, en collège, le ministère n'a rien inventé du tout. Il s'agit d'une vieille lune néolibérale que de remplacer le service public de l'EPS et du sport scolaire par des dispositifs péri ou extrascolaires. Associatives d'abord, privées ensuite. La communication médiatique autour de l'idée que le ministère se préoccupe de l'activité physique des jeunes ne doit pas nous leurrer.

Il n'y aurait pas de « sport » à l'École ?

L'Éducation nationale a su créer, au fil de l'histoire, des dispositifs « sportifs » autres que l'enseignement de l'EPS stricto sensu. Le sens profond de ces structures a toujours été une sorte d'élévation du niveau de formation sportive (ou artistique) des élèves concerné-es. Autrefois des « Sport-études », aujourd'hui des sections sportives scolaires, des options, un enseignement de spécialité... Les dispositifs qui, non seulement survivent, mais vivent et se développent, comme dernièrement la « spé » (Éducation physique, pratiques et culture sportive)⁽¹⁾. Ce qui fait la réussite de ces structures c'est l'engagement et la compétence des professionnel-les qui les ont en charge, les enseignant-es d'EPS⁽²⁾.

Pourquoi donc chercher à les ignorer et à construire des concurrences avec des clubs ou associations ?

Plus de « sport à l'École » ?

Le SNEP-FSU dit oui et de plusieurs façons. La première, la plus importante et urgente pour notre société et sa jeunesse, est de porter les horaires de l'EPS à 4 heures hebdomadaires, de la 6^{ème} à la Terminale. C'est seulement comme ça que les plus éloigné-es de la pratique physique seront concerné-es et ce, sur plusieurs années. Ces 4h ne seraient un réel plus qu'avec l'amélioration des conditions de travail (équipements, effectifs par classe, programmes, certifications...).

Chaque établissement du second degré devrait être doté d'au moins une section



sportive scolaire (SSS). C'est un maillon essentiel pour développer le niveau des élèves par de véritables apprentissages sportifs, mais aussi développer l'AS de l'établissement. Toutes les SSS permettent, in fine, l'adhésion d'un plus grand nombre de jeunes dans les clubs sportifs locaux.

Les enseignements « optionnels » méritent des moyens supplémentaires et leur stabilisation dans le système. Nous pensons par exemple à la forte diminution des moyens consacrés à la natation dans les DHG.

Pour commencer, le ministère doit annoncer une mesure phare, les 4 h d'EPS. Celle-ci tire avec elle le développement de tous les fondamentaux d'une EPS réussie : formations initiale et continue repensées, équipements sportifs construits et rénovés, professeur-es recruté-es etc

@ andjelko.svrclin@snepfsu.net

(1) Nous avons déjà pu écrire que la pugnacité du SNEP-FSU a permis d'obtenir cet enseignement dont la seule discipline écartée par le ministre Blanquer aura été l'EPS. Or, il est clair que le travail et la dynamique des collègues et des équipes pédagogiques est l'élément clé de la réussite de cet enseignement.

(2) Certains dispositifs connaissent des coopérations avec le sport extrascolaire. Cette coopération peut se faire de différentes manières.



INVESTISSEMENT DANS L'ÉDUCATION : LA FRANCE 29^{ÈME} SUR LES 33 PAYS DE L'OCDE

L'évolution de la Dépense Intérieure d'Éducation (DIE) **révèle une baisse tendancielle de l'investissement éducatif dans notre pays**. Elle représente 6,8 % de la richesse produite, avec une baisse tendancielle d'investissement dans l'éducation. En 2021 (dernier chiffre publié), c'était quasiment un point de PIB de moins qu'en 1995 où la DIE s'élevait à 7,7 % du PIB, alors que nous avons intégré depuis, bien plus d'exigences (individualisation, inclusion, orientation...), d'élèves et étudiant·es → **Si la France avait consacré en 2021 le même pourcentage de PIB qu'en 1997, il y aurait eu 22,5 milliards d'investissements supplémentaires...** soit 25 % de plus de budget pour l'Éducation Nationale.

Ensuite, si l'on regarde la part des dépenses d'éducation parmi le total des

dépenses publiques, on s'aperçoit que la France fait pâle figure au niveau de l'Europe. Avec 7,8 % du total de ses dépenses publiques pour l'éducation, la France est bien loin derrière les pays de l'OCDE qui y consacrent en moyenne 9,8 %. **La France se classe ainsi 29^{ème} sur les 33 pays de l'OCDE ayant publié des chiffres⁽¹⁾.**

En revanche, la France occupe toujours les 1^{ères} places dans la stigmatisation des précaires et dans l'inégalité de répartition de richesses. D'un côté, l'explosion du nombre de personnes basculant dans la pauvreté ; et de l'autre, le patrimoine des 500 plus grandes fortunes de France qui « dépasse désormais la barre symbolique des 1 000 milliards d'euros... »⁽²⁾.

Le gouvernement semble bien plus enclin à réduire les droits des plus précaires : allocations-chômage (malgré 10

demandeur·euses pour 1 offre vacante⁽³⁾), allocations-RSA (15 à 20h d'activités obligatoires...⁽⁴⁾) et à gouverner de façon autoritaire qu'à lutter contre les inégalités sociales et injustices fiscales (évasion fiscale estimée à 80-100 Milliards/an en France...).

Plus que jamais, d'autres choix politiques s'imposent, et notre tâche est de les porter plus haut et plus fort.

@ sami.hamrouni@snefsu.net

(1) Ocde, Regards sur l'Éducation, 2022 (p311)

(2) Challenges, 06-07-22, Classement des 500 Fortunes professionnelles de France : le cap de 1.000 milliards d'euros cumulés franchi

(3) Hadrien Clouet, 2022, Emploi non pourvus, une offensive contre le salariat

(4) RSA : « La règle des 15 à 20 heures d'activité obligatoires est irréalisable, et le pouvoir le sait très bien »

SI « LA FRANCE EST À L'EURO PRÈS », PEUT-ON VISER PLUS ET MIEUX D'EPS ?

Le Budget de l'État peut paraître complexe, mais on peut très vite en comprendre l'idéologie à travers quelques chiffres. Pour financer les besoins croissants des services publics de prévention, d'emploi, d'éducation, de solidarité, de santé... on serait à l'euro près, d'après Bruno Lemaire.

La « réalité » du gouvernement « être à l'euro près » ne signifie en aucun cas la recherche de nouvelles recettes, mais bel et bien faire des économies d'échelle sur le dos des services publics et baisser les dépenses publiques.

Ainsi, il n'est nullement question de revenir sur :

- Un montant moyen d'imposition réelle de 2 % sur le revenu des ultras-riches (les 0,001 %, soit les 380 français·es les plus riches, sachant que leur taux marginal est normalement de 41 %).
- Un patrimoine cumulé des 500 plus grandes fortunes françaises à plus de 1 000 milliards d'€ (soit l'équivalent de 40 % du PIB français ! C'est 2 fois + qu'en 2017 et 6,5 fois + qu'en 1996).
- Un financement public des entreprises d'au minimum 157 milliards d'€ (en 2019, mais près de 200 Mds en 2020-21), sans aucune contrepartie exigée.
- Une augmentation du budget militaire de 33 % sur 7 ans (+ 16 milliards d'€/an), après 36 % d'augmentation sur 2017-2023 (+ 37,6 Mds d'€) afin de « développer une économie de guerre ».

De fait, financer nos revendications pour plus et mieux d'EPS, c'est finalement assez facile en faisant d'autres choix politiques :

Le 18/01/23, au forum de Davos, plus de 200 millionnaires demandaient à être plus taxés « pour notre bien commun ». Mais Bruno Lemaire s'y opposa.



Des possibilités existent, nous pouvons en extraire de notre simulateur d'avancées sociales :

- Passer à 4h d'EPS pour tous·tes les élèves jusqu'à la fin du lycée, c'est finançable en redéployant seulement 4 % de l'augmentation des dépenses militaires...
- Recruter 1 500 profs d'EPS par an, c'est finançable en redéployant moins de 3 % du budget annuel alloué au SNU...
- Rénover l'ensemble du parc des équipements sportifs français pour les rendre fonctionnels et conformes aux enjeux écologiques, c'est finançable en redéployant moins de 14 % des aides publiques aux entreprises sur une seule année...

Des comparaisons à garder en tête pour convaincre chacun·e que des progrès sont possibles, à condition d'en avoir la volonté politique.

@ sami.hamrouni@snefsu.net

PLF 2024 :

UN OUTIL POUR DÉVELOPPER L'EPS ET L'ÉCOLE ?

Le Projet de Loi de Finances (PLF) est un acte politique majeur aux conséquences concrètes sur nos métiers. D'octobre à décembre, la représentation nationale discute et vote (sauf en cas de 49.3) le budget de l'année civile à venir. Selon l'adage : « une politique c'est avant tout un budget ! ».

À la première lecture, la dépense publique diminue dans le **budget général de l'État** par rapport à 2023. La diminution est de 10,4 Milliards (Mds) alors que si elle avait suivi l'inflation, cette dépense aurait dû augmenter de 11,8 Mds, soit un « trou » de 22,2 Mds.

Sur le budget de l'enseignement scolaire (dont l'enseignement privé), il est prévu une hausse de 3,9 Mds pour atteindre un total de 64,2 Mds. Mais cette hausse de 6,4 % sera « mangée » par les 2,6 % d'inflation prévue pour 2024 (a minima).

Le financement de l'enseignement privé sous contrat augmente plus vite que celui du public. Il atteindra en 2024, **9,03 Mds** ! En 2023 il était de 8,4 Mds, soit une hausse de 7,2 %.

Pour l'école, s'il est positif que des postes d'AED et d'AESH soient créés, il est prévu **2 683 suppressions d'emplois d'enseignant-es**

22,2 milliards

une baisse significative de la dépense publique

64,2 milliards

le budget de l'enseignement scolaire pour 2024

+7,2 %

pour le budget de l'enseignement privé

2 683

suppressions d'emplois d'enseignant-es prévues

gnant-es, sous couvert de baisse démographique.

Si cette baisse est prévue (environ 20 000 élèves dans le 2nd degré dès 2024), faut-il rappeler qu'entre 2017 et 2022 il y a eu 28 000 élèves de plus et près de 9 000 suppressions d'emplois (dont 1 200 en EPS !)?

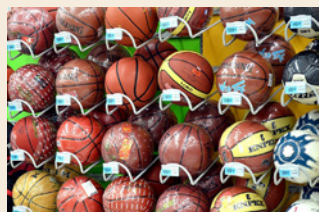
Le SNEP-FSU a interpellé tous les groupes parlementaires (hors RN) sur la situation de rentrée et le besoin de recruter. Nous appelons tous les établissements à interpellier les parlementaires (député-es et sénateur-rices) sur les besoins de recrutements, mais aussi à informer la presse et les parents. Un budget doit répondre aux besoins, ce qui n'est clairement pas le cas !

@ alain.de-carlo@snepfusu.net

@ pascal.anger@snepfusu.net

RENFORCER ET DÉVELOPPER L'EPS DANS CHAQUE ÉTABLISSEMENT : NE PAS EN RABATTRE SUR LES BESOINS !

Les Conseils d'Administrations relatifs au budget de l'établissement se tiendront en novembre. Pour l'EPS et le sport scolaire, ce sont des temps incontournables pour anticiper les questions matérielles et/ou de déplacement.



Le SNEP-FSU appelle donc les équipes à identifier les besoins pour une EPS de qualité (petit/gros matériel, déplacements, locations d'installations sportives, subvention de l'EPLE à l'AS). Il sera ensuite nécessaire de chiffrer ces besoins et les transmettre au chef ou à la cheffe d'établissement et à l'adjoint-e gestionnaire pour la préparation du budget. En effet, la préparation du budget par l'administration doit se faire à partir des besoins, et non en s'adaptant à un budget insuffisant comme

nous y sommes trop souvent contraint-es.

Le SNEP-FSU organise des stages « Agir dans l'établissement » qui prennent en compte ces questions et nous mettons à disposition un kit-budget sur notre site (rubrique Agir / Agir dans l'établissement).

Le CA peut décider d'une subvention à l'Association Sportive (Circ. 96-249 du 25/10/1996 et Circ. 2002-130 du 25/4/2002⁽¹⁾), consultez la note explicative dans le kit-budget du SNEP-FSU.

Soyons offensifs en amont des CA, pour que le budget de l'établissement soit construit sur les besoins des disciplines et que ces dernières ne soient pas les variables d'ajustements de factures énergétiques qui, pour cause de libéralisation du marché de l'énergie et d'inflation, risquent d'évoluer à la hausse.

@ nathalie.bojko@snepfusu.net

(1) Extraits des circulaires : « l'EPLE peut décider de subventionner l'association » « le conseil d'administration peut ainsi voter une subvention pour le fonctionnement de l'association ».

#EPS2024 :

DES ACTIONS VARIÉES POUR UN OBJECTIF COMMUN

La campagne #EPS2024, initiée par le SNEP-FSU, exprime la nécessité de renforcer l'EPS, partout et pour tous-tes les élèves. Tout au long de l'année, le SNEP-FSU, avec la profession, proposera des moyens d'agir concrètement.

Après l'État des lieux de l'EPS, continuer d'agir

Renseigné par plus de 2 000 établissements, l'état des lieux de rentrée, enquête nationale réalisée auprès des professeur-es d'EPS, a apporté des éléments objectifs qui montrent l'urgence d'agir pour l'EPS et le Sport scolaire (tous les résultats sont sur le site du SNEP-FSU). Pour agir immédiatement et obtenir des améliorations, les militant-es du SNEP-FSU ont sollicité des audiences auprès des rectorats et interpellé les député-es qui siègent actuellement à l'Assemblée nationale pour le budget 2024 (voir dossier central de ce bulletin).



Mettre en avant nos propositions

La Coupe du Monde de rugby se poursuit et le SNEP-FSU continue d'aller à la rencontre des supporter-ices pour populariser nos revendications. Si toi aussi tu souhaites participer à ces actions, contacte les militant-es de la section départementale du SNEP-FSU.

@fabrice.allain@snepsfu.net



NOUVEAU

YouTube Une nouvelle émission du SNEP-FSU

PROFS D'EPS : QUESTIONS DE MÉTIER

Combien d'élèves est-ce que je peux prendre sous ma responsabilité lors d'un séjour ski ? ... Et lors d'une sortie canoé ? Si je pense que c'est nécessaire, comment est-ce que je dois m'y prendre pour rentrer dans un vestiaire ? Est-ce que j'ai le droit de prendre ma voiture pour emmener des élèves en sortie ?

Les enseignant-es d'EPS sont confronté-es à de nombreuses interrogations lorsqu'ils-elles exercent leur métier. De nombreux textes encadrent la pratique des professeur-es d'EPS et peuvent être des points d'appui pour apporter des éléments de réponses. Le SNEP lance sa nouvelle émission sur sa chaîne YouTube dès le moins de novembre. De courts épisodes qui donneront un éclairage sur des questions professionnelles. **Des regards croisés de syndicalistes et d'expert-es du sujet. Dès à présent, postez vos questions sur les réseaux. Pour rester informé-es, abonnez-vous à la page YouTube ou Facebook sur SNEP FSU.**

@bruno.cremonesi@snepsfu.net



UN HÉRITAGE POUR L'EPS ET LE SPORT

3^{ème} édition de la semaine de l'EPS du 20 au 24 novembre. Les enseignant-es d'EPS vont se mobiliser pendant une semaine pour rencontrer des élú-es, la presse, les fédérations, les parents d'élèves, pour faire de l'année 2024, une année : **#EPS2024**

Face à la crise de la sédentarité de la jeunesse et les inégalités persistantes dans l'accès à la pratique sportive, la solution pour permettre à tous et toutes de faire plus d'activité sportive, reste le temps obligatoire à l'école : l'EPS.

Le SNEP donne rendez-vous à l'ensemble de la profession lors de cette semaine pour faire entendre ses 6 mesures clés pour l'héritage et le développement de l'EPS. Découvrez le programme de cette semaine sur le site internet : débats, échanges de pratiques...

@bruno.cremonesi@snepsfu.net

ÉLECTIONS DES ÉLU·ES DES AS

En complément des 4 heures d'EPS, le SNEP-FSU est convaincu que le modèle du « sport scolaire à la française » est un merveilleux outil d'accès aux pratiques sportives et artistiques de tous et toutes les élèves. Il doit être soutenu et son fonctionnement démocratique encouragé.

Le service public du sport scolaire

Les AS obligatoires dans tous les établissements scolaires, présidées par les chef-fes d'établissement et encadrées par les enseignant-es d'EPS formé-es et reconnu-es par les familles, permettent aux élèves d'avoir accès à une offre de pratique riche, à moindre coût, partout sur le territoire. C'est bien pour cela qu'elles représentent un véritable service public.

Aussi, au regard de l'ambition olympique, l'État se doit de soutenir les AS, l'UNSS

et la prise de licence. Le SNEP-FSU demande au ministère de l'Éducation nationale de doubler sa subvention à l'UNSS (aujourd'hui 3,8 M€) et demande à l'Agence Nationale du Sport l'éligibilité au Pass'Sport toujours refusée à ce jour. L'UNSS doit également répondre à cette ambition en acceptant de réviser le contrat licences.

Le fonctionnement démocratique de l'UNSS

Les instances de l'UNSS vont être renouvelées cette année. Les AS ont élu leur comité directeur ces dernières semaines. Puis du 13 au 24 novembre, les comités directeurs voteront pour les candidat-es qui les représenteront au CDUNSS (ou au CRUNSS pour Paris et les Outremers).

Pour rappel, les élu-es des AS comme les représentant-es du SNEP-FSU portent la voix des AS dans toutes les instances UNSS du niveau local au niveau national. Ce sont les seul-es qui se sont opposés aux orientations financières et sportives

proposées par la Direction Nationale UNSS sur la dernière période. Leur rôle est donc fondamental **et la participation massive des AS à ces élections donnera d'autant plus de légitimité à leur voix dans les instances UNSS.**

Le SNEP-FSU appelle à voter pour les listes « **Le sport scolaire, un droit pour tous et toutes** » puisque nous sommes en accord avec la vision du sport scolaire qu'ils/elles défendent : un accès aux pratiques du plus grand nombre à moindre coût, la rencontre inter-établissements au cœur du sport scolaire et une prise de responsabilités en actes des jeunes officiels.

@nathalie.francois@snepfsu.net



Le comité directeur de l'AS vote pour élire ses représentant-es au CDUNSS (ou CRUNSS)



AUDIENCE DGESCO

Le SNEP-FSU a rencontré la DGESCO (M. Édouard Geffray et M. Jean Hubac) le 3 octobre 2024. Cet échange avait pour but d'exposer les difficultés rencontrées en cette rentrée pour le sport scolaire. En effet, la politique aveugle du RCD et les contraintes d'emploi du temps pour permettre aux collègues du premier degré notamment d'assurer un soutien le mercredi, ont abouti à des interdictions de sorties des enseignant-es et des élèves.

La DGESCO s'est voulu rassurante en rappelant qu'aucune sortie ne devait être annulée pour ces causes, puisque les contraintes sur le RCD pour le premier semestre ne devaient concerner que les formations continues et les réunions administratives du type conseil pédagogique. Toutefois, le problème risque d'être prégnant et de s'amplifier dans l'avenir, puisque l'objectif est de passer à 70 % de

RCD obligatoire au second semestre, pour un 100 % dès la rentrée 2024.

S'agissant de la problématique de l'encadrement et l'accompagnement des élèves par l'animateur-trice AS de l'établissement, tel qu'exposé par la direction nationale de l'UNSS (DN), la DGESCO a expertisé en demandant une note écrite de la part de la DN dont il ressort que le fonctionnement habituel est inchangé et que les conventions sont toujours à l'ordre du jour pour permettre l'accompagnement par un-e animateur-trice d'une autre AS.

Par ailleurs, a été évoquée la situation des districts et des services déconcentrés soumis à l'obligation d'avoir un compte Manager One en sus du compte bancaire traditionnel et dont la souscription nécessite de faire parvenir les données personnelles des coordonnateur-trices. Sur ce sujet, la DGESCO doit se rapprocher de la DN afin



de comprendre, qu'alors que le but était de restreindre le nombre de comptes, on en est maintenant à les multiplier.

Nous suivrons au plus près ces différents points pour voir les évolutions et auront prochainement une autre rencontre sur les problématiques programmes, certification, construction de la note bac.

@benoit.hubert@snepfsu.net



LE SPORT À L'ÉCOLE, UN ENJEU ÉDUCATIF, SOCIAL ET SANITAIRE

INTERVIEW **STÉPHANE DIAGONA**

 Par Bruno Cremonesi

Stéphane Diagona a été largement cité suite à son interview sur France télévision pendant les mondiaux d'athlétisme. Il revient sur ses idées en proposant de valoriser l'EPS pour améliorer la place du sport à l'école et d'ouvrir un travail entre le monde sportif et l'école pour faciliter la continuité de la pratique sportive.

Bruno Cremonesi : Vous avez été repris dans la presse pour votre regard critique sur le sport. Pouvez-vous revenir sur votre idée ?

Stéphane Diagona : Pour remettre dans le contexte, c'était pendant les championnats du monde d'athlétisme. La France n'avait pas encore de médaille et de nombreuses critiques étaient émises à l'encontre de la Fédération Française d'Athlétisme et plus largement du sport en France.

Les attentes sont fortes car c'est une grande nation. Nous pourrions en optimisant un peu notre travail au sein de la fédération augmenter le nombre de médailles. Mais nous avons en France un problème de culture dans le rapport au sport. Plus précisément dans la place du sport dans la société.

Dans un sport comme l'athlétisme où il y a 45 pays médaillés pour les 147 médailles possibles, pour en avoir 7 ou 8, il faut devenir une place forte de l'athlétisme. Dans l'état actuel de la place du sport à l'école, ce n'est pas possible.

Cela concerne bien sûr l'EPS qui n'est pas assez valorisée et le sport à l'école, comparativement à d'autres pays. C'est en ce sens que je parlais d'un problème de culture et de moyens.

Tant qu'on ne reconnaîtra pas plus la contribution éducative, sociale et sanitaire de la pratique sportive régulière à l'école ou en dehors, nous ne pourrons

pas avoir les moyens, contrairement à d'autre pays.

La deuxième dimension, c'est le sport et l'école. Les rythmes scolaires ne permettent pas d'avoir une continuité de l'entraînement et de la pratique. Lorsque les jeunes quittent vers 17h ou 18h avec beaucoup de devoirs, ils abandonnent.

B.C. : Les sections sportives scolaires (SSS) peuvent-elles répondre à ce besoin ?

S.D. : Trop peu. Sur Nice par exemple, 5^{ème} ville de France, il y a une seule section sportive d'athlétisme en collège et aucune en lycée.

Les SSS sont un espace entre le monde sportif et l'EPS. L'enseignant d'EPS accompagne les jeunes, les oriente vers le monde du sport pour continuer en compétition et pour une partie jusqu'au plus haut niveau.

C'est souvent une volonté personnelle, sans soutien institutionnel ni moyens pour garantir la création de SSS sur tout le territoire.

Cependant, si la SSS constitue un vivier de jeunes sportifs, le nombre de pratiquants ne cesse de décroître au fur et à mesure que les élèves avancent dans leur scolarité.

Dans mon club, les parents expliquent que les enfants ne pourront s'entraîner que deux fois par semaine du fait de leur emploi du temps et des devoirs. D'autres

pays en tiennent compte, nous pourrions ouvrir un chantier à ce sujet.

B.C. : Vous avez fait référence aux tests en Slovénie. Pensez-vous que ces tests permettraient vraiment d'améliorer les résultats sportifs ? Qu'est ce qui empêche dès aujourd'hui les profs d'EPS d'aiguiller vers les clubs ?

S.D. : En termes de santé publique c'est un message fort pour sensibiliser les jeunes à leur santé. Je travaille dans la commission interministérielle Delandre qui croise le sport et la santé. Il y a une nécessité de faire comprendre aux jeunes que le corps n'est pas simplement quelque chose que l'on trimballe avec soi mais le cœur de notre projet de vie. Le corps c'est la santé et il s'entretient par l'activité physique. L'école doit être le lieu de la sensibilisation à la pratique physique et sportive car tout le monde ne passe pas dans un club. La priorité est d'abord à ce niveau-là ! Si cela permet aussi de détecter certaines capacités et de les aiguiller vers des clubs, c'est un plus.

Certains profs d'EPS le font déjà, d'autres non. Il y a une défiance envers les clubs. Il faut mieux se connaître et redonner sa place au sport en EPS. L'institution ne les accompagne pas assez à ce niveau.

Le monde sportif pourrait peut-être travailler à « un label » qui pourrait rassurer. Mais il faut surtout trouver des espaces pour discuter et travailler ensemble.

PLF 2024 : BUDGET JEUNESSE & SPORTS

En cette année historique où les jeux olympiques et paralympiques auront lieu en France, on aurait pu s'attendre à un budget à la hauteur des ambitions annoncées, mais il n'en est rien !

S'agissant des crédits directement liés à l'organisation des jeux, les investissements relatifs aux équipements sportifs sont maîtrisés et les dépenses prévues pour faire gagner les sportif-ves et récompenser les médaillé-es sont en légère augmentation, ce qui semble légitime.

En revanche, les moyens dédiés aux politiques publiques Jeunesse et Sports sont dans la lignée des années précédentes : les budgets ne diminuent pas, mais la majorité des crédits est transférée à des agences (agence nationale du sport, agence du service civique) ou est utilisée pour gérer des dispositifs qui ne relèvent pas du cœur de métier des agent-es J&S (pass'sport, 2 heures de sport en + au collège, service national universel).

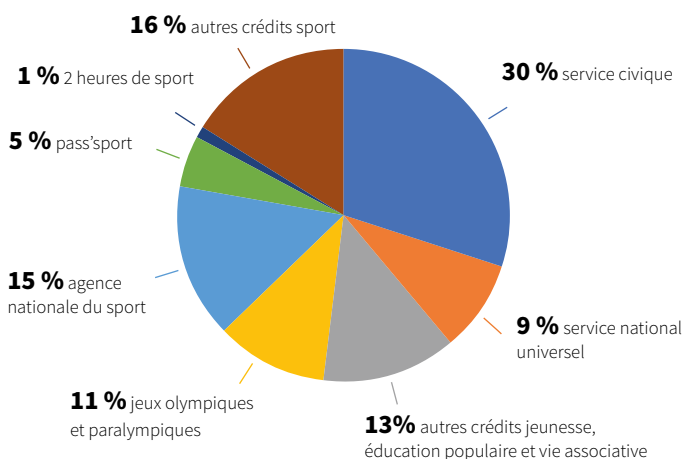
S'agissant des effectifs, des recrutements sont prévus mais uniquement pour assurer des missions de contrôle et/ou de sécurisation des pratiques, et principalement dans le domaine « jeunesse », tandis que le nombre de professeur-es de sport restera stable. D'ailleurs, ces moyens supplémentaires n'apparaissent pas sur le budget du ministère chargé des sports et les 189 ETP (équivalents temps pleins) annoncés font partie des 560 ETP prévus pour le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse. Il en est de même concernant la revalorisation des carrières des personnels J&S (transposition des mesures « socle » des enseignant-es aux personnels techniques et pédagogiques J&S) qui n'est même pas indiquée dans les dossiers de presse des ministères chargés de la jeunesse et des sports.

Quant aux moyens prévus au titre de la grande cause nationale pour le sport (10.5 M€), la moitié des crédits servira à financer des campagnes de communication !

Pour le SNEP-FSU, le compte n'y est pas ! C'est une tout autre répartition des moyens qui est nécessaire pour garantir à Jeunesse et Sports un avenir en tant que ministère(s) d'intervention accompagnant le développement du mouvement sportif et des acteurs-trices de l'Éducation Populaire, comme il l'a toujours fait...

[@ gwenaelle.natter@snepfusu.net](mailto:gwenaelle.natter@snepfusu.net)

répartition des crédits budgétaires J&S 2024



LE BÂTI SPORTIF À L'ÉPREUVE DU BUDGET 2024

Pour le SNEP-FSU, le constat de rentrée est implacable : Les professeur-es d'EPS sont 76 % à travailler dans des équipements sportifs qui doivent être rénovés (enquête sept. 2023). Les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignant-es sont dégradées, et ça ne date pas d'hier.

De nombreux rapports parlementaires affichent l'urgence de l'investissement de l'État. Le gouvernement annonce en septembre 2023 la rénovation énergétique de 44 000 écoles d'ici 2027, mais dans cette annonce, où sont les salles de classe de l'EPS ?

Pour les équipements sportifs, le budget 2024 de l'État n'est que poudre aux yeux :

200 M€ à l'ANS pour la construction des 5 000 équipements sportifs ; outre le fait que ces équipements sont totalement inadaptés aux besoins de l'EPS et des clubs sportifs. C'est très largement insuffisant tant la tâche est grande. Même la Cour des comptes estimait en 2019, à 21 Mds € l'investissement nécessaire pour construire et rénover le parc immobilier sportif en France. C'est donc 100 fois plus qu'il faut investir pour répondre aux besoins.

Pour illustrer cela, le SNEP-FSU Bretagne vient de rendre publics les résultats de sa grande enquête : Gymnase score, à laquelle 82 % des établissements bretons ont répondu. À partir de trois critères : Fonctionnalité, Accessibilité et Santé/Sécurité/Écologie. Les résultats sont si-

gnificatifs d'un manque d'investissement depuis longtemps : 68 % des gymnases n'atteignent pas le niveau satisfaisant. Pire, 20 % des gymnases sont en situation d'urgence. Grâce à ce travail, la région Bretagne et les départements ont déjà pris rendez vous dans 2 ans pour améliorer ce « score ».

Le SNEP-FSU continue de demander le financement de l'État à hauteur de 50 % pour les constructions et rénovations d'équipements sportifs. Le financement public de l'État doit être un levier important pour que les collectivités s'engagent dans l'accès aux équipements et la transition environnementale.

[@ sylvain.quirion@snepfusu.net](mailto:sylvain.quirion@snepfusu.net)

BUDGET 2024 DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE :

LES BESOINS TOUJOURS IGNORÉS !

Avec ce budget, les difficultés professionnelles dans nos structures (STAPS/SUAPS-GE/ INSPE) concernant nos conditions de travail, la revalorisation pour tous et toutes, ... la démocratisation, la réussite de nos étudiant·es vont se poursuivre et s'aggraver, engendrant toujours plus de frustrations à tout point de vue.

Tout d'abord l'annonce d'une augmentation de 1 milliard (Mds) pour le budget global de la « Recherche et enseignement supérieur », qui passe de 30,6 Mds à 31,6Mds, représente 3,2 % d'augmentation pour une inflation (I) que le gouvernement prévoit à 2,6 %, soit déjà 800 millions « mangés » par celle-ci, cqfd.

Ensuite quand on regarde le programmes 231 « Vie étudiante » (SUAPS et FFSU), la subvention pour charge de service public (SCSP) passe de 22,1 Mds à 22,4 Mds, soit 300 000 euros de plus (+ 1,35 % - rappel « I » à 2,6 % minima - cqfd). Rappelons que cette somme qui englobe la vie de campus, le SUMPPS et les SUAPS était déjà en 2018 de 22,1 Mds !

La FFSU voit son enveloppe passer de 5,2 millions (Ms) à 5,6 ms (+7,6 %). Mais ceci est en partie absorbé par la compensation de l'augmentation du point d'indice pour nos collègues FFSU.

Le programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » (dont STAPS/INSEP,..) passe de 14,9 Mds (2023) à 15,18 Mds soit +1,87 %.

Ajoutons que l'augmentation du point d'indice n'est prise en charge que partiellement par le budget du MESR et que la ministre impose aux universités de compléter sur leurs fonds de

roulements ! France université (FU) conteste fortement ce budget. FU rappelle aussi le passif de non-compensation du GVT (avancement - carrière) depuis 2010 de plus de 650 Ms (représente par exemple un équivalent de 8 600 emplois en moyenne à 75 000 euros par an tout compris !)

Ce sous-investissement depuis des années est un scandale et un gâchis pour la jeunesse et la société. Il accentue le délitement de notre service public et favorise de plus en plus l'entrisme du privé pour accélérer le processus de marchandisation et d'utilitarisme de l'ESR au service du marché du travail capitaliste.

@ pascal.anger@snepfusu.net

Exemple sur la dépense moyenne par étudiant·e inscrit·e à l'Université

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
En euro	10 330	10 120	10 110	10 440	10 270	?

Source Depp sur la Dépense intérieure d'Education (DIE) qui paraît en novembre chaque année pour n-1.

« FRANCE TRAVAIL » POUR METTRE LA FRANCE AU TRAVAIL !

Dès janvier 2024, Pôle Emploi laissera la place à France Travail. Changement de nom une fois de plus ? Que nenni, l'objectif n'est pas cosmétique mais bel et bien de répondre au souhait présidentiel de remettre la France au travail.

Le problème du chômage ne résiderait pas dans le manque d'emplois mais serait la conséquence d'une trop grande mansuétude de l'État social à l'égard des privé·es d'emploi... Souvenez-vous de la réponse faite par Macron à un demandeur d'emploi qui lui exprimait ses difficultés à trouver du travail lors de son premier quinquennat : « il suffit de traverser la rue pour trouver un emploi ». Cette provocation, après les réformes qui ont durci les règles d'indemnisation du chômage, trouve avec la mise en place de France Travail une concrétisation de sa pensée. Ainsi, dès 2024, l'ensemble des privé·es d'emploi et bénéficiaires du RSA vont devoir obligatoirement s'enregistrer auprès de cet organisme, avec à la clé la signature d'un contrat d'engagement qui est censé les accompagner, au travers d'ateliers divers, vers un travail. Ce contrat, s'il n'est pas respecté,

entraînera de fait l'exclusion des indemnités chômage ou du RSA. Pire, les bénéficiaires du RSA devront dorénavant suivre un « parcours d'accompagnement intensif » visant à favoriser leur insertion... immersion en entreprise, ateliers, remise à niveau... pour une durée hebdomadaire de 15 à 20 heures.

Une fois de plus, le pouvoir macronien entend être ferme et dur avec les plus faibles qui seraient responsables de leurs difficultés, quand il continue ses largesses avec les plus riches. Il est effectivement plus facile de stigmatiser les pauvres que de mener une politique qui viserait à permettre à chacun et chacune de vivre dignement et de faire société. Il est temps de reprendre à bras le corps la question du partage du travail avec une nouvelle réduction du temps de travail à 32 heures par semaine, ceci d'autant plus que les français·es sont toujours les salarié·es les plus productifs·ves au monde. Là où il y a la volonté il y a un chemin !

@ polo.lemonnier@snepfusu.net

**CASAL
SPORT**

**POUR UNE RENTRÉE
BIEN PRÉPARÉE**



10%

de remise*
sur votre commande
avec le code

EPS2023



**CHAMPS
D'APPRENTISSAGE**

Choisissez vos produits sur
casalsport.com par champs
d'apprentissage.



**TEXTILE
PERSONNALISÉ**

Personnalisez votre textile
au logo de votre association
sportive.



**ÉCO
RESPONSABILITÉ**

Des produits présentant des
bénéfices environnementaux.



CASALSPORT.com



* Offre valable exclusivement sur casalsport.com jusqu'au 15/11/23.



09 69 36 95 95
Appel non surtaxé



mail@casalsport.com



CASALSPORT.com